

Paris, le 16 février 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

INTERRUPTION OU RUPTURE

Que cherche M. DOUSTE BLAZY ?

La dernière mouture d'un éventuel protocole d'accord date du 9 février dernier. Le Conseil d'Administration de l'INPH a émis un avis favorable à la poursuite des négociations avec les pouvoirs Publics en l'état. Ce texte constitue donc une base pour continuer à travailler. Néanmoins la méthode continue de surprendre. Si les travaux doivent continuer il est indispensable qu'ils soient à l'avenir présidés par le Ministre lui même.

Où est M. DOUSTE BLAZY ? Désinvolture ou désintérêt ?

La façon dont nous avons été considérés jusqu'à maintenant ne peut plus continuer : l'indifférence du Ministre et la méconnaissance des dossiers concernant les problèmes de l'hôpital public et l'attractivité des carrières des praticiens laissent pantois. La partie concernant la modernisation du statut ne recèle rien de neuf ni d'attractif et ne peut susciter de notre part ni enthousiasme ni adhésion. Nos propositions ne sont pas prises suffisamment en compte. (conférence de presse INPH du 5 janvier 2005 - priorité à l'installation d'un vrai statut unique temps plein temps partiel, la question de la formation médicale continue assortie de solides moyens correspondants, la question de la retraite - revalorisation -)

Plusieurs éléments instillent doute et méfiance.

A titre d'exemple l'enveloppe financière proposée à ce jour pour revaloriser les astreintes ne résiste pas à l'analyse.

Le compte n'y est pas.

La réalisation de la promesse concernant la prise en compte de l'IRCANTEC sur l'astreinte doit se faire dans des délais plus brefs que ceux proposés jusqu'ici.

Par conséquent si ce chapitre n'est pas valide, qu'en est il du reste ?

L'INPH dans son CA du 15 février a acté le rapport d'étape et mandaté sa présidente pour accepter de véritables négociations pour peu que celles ci soient conduites par le Ministre lui même, que les problèmes d'organisation de l'hôpital public et d'attractivité des praticiens soient au cour des débats sur la base des propositions des acteurs concernés.

Le non démantèlement du statut ainsi que l'indépendance professionnelle devront impérativement être garantis comme cela était mentionné dans les courriers des Ministres M. MATTEI (10 mars 2004) et M. DOUSTE BLAZY (juin 2004). La parole de l'Etat est engagée.

Si dans les semaines à venir un nouveau rendez-vous était proposé l'INPH fidèle à sa tradition pour un syndicalisme de dialogue de réflexion et de proposition, s'y rendrait assurément.

Dr Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH